



Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire

Le Ministre
Monsieur Marc FESNEAU
Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75007 Paris

Le 12 mars 2024

Monsieur le Ministre,

Le 5^e Plan loup a été présenté au Groupe national loup avant d'être publié le 23 février dernier.

Si nous saluons l'intégration de certaines mesures, que nous avons d'ailleurs portées afin de renforcer la protection des troupeaux, nous restons mobilisés sur un point aussi essentiel qu'urgent. En effet, pour que l'intensité de la pression exercée sur les filières pastorales et d'élevage soit concrètement réduite, il nous semble nécessaire que soit mise en place sans tarder, c'est-à-dire dès cette année, une méthode de comptage de la population lupine partagée, acceptée, transparente qui permette un recensement au plus près de la réalité de la présence lupine en France.

La mise en œuvre d'une nouvelle méthode d'évaluation de la démographie lupine ne peut en effet être retardée sous peine de provoquer, notamment parmi les éleveurs subissant au quotidien sa pression sur leurs bêtes, un sentiment exacerbé d'abandon et de défiance vis-à-vis des pouvoirs publics.

C'est pourquoi nous, représentants élus du massif alpin, principal territoire concerné par le fléau des attaques de loups sur les troupeaux, insistons collectivement sur la nécessité de concrétiser la volonté de « rupture » que vous avez-vous-même exprimée dans la gestion du risque loup.

Il ne s'agit naturellement pas de bannir la méthode actuelle mais de la compléter, ni d'exagérer une menace, car la réalité de son poids est quotidienne et littéralement insupportable pour les agriculteurs qui la subissent, ni encore de remettre en cause de manière radicale l'existence de l'espèce lupine puisque seule sa prolifération et les effets de celle-ci sont combattus.

Par cette proposition que nous avons collectivement exprimée à la faveur du dernier S.I.A. (cf. pièce jointe), nous ne faisons que relayer les attentes du milieu pastoral et d'une filière qui est un acteur économique majeur et incontournable autant qu'un aménageur décisif et irremplaçable pour nombre de territoires alpins.

Il nous apparaît urgent de réunir dès ce printemps l'ensemble des acteurs du dossier concerné – OFB, louvetiers, chasseurs, éleveurs,... – pour définir les contours et les modalités d'application de cette nouvelle méthode de comptage destinée à faire émerger, d'ici à la fin de l'année 2024, une évaluation chiffrée de la population lupine qui restaure effectivement la confiance passablement érodée sur le sujet.

Nous tenons également à préciser que, compte tenu de l'enjeu crucial de ce dossier pour nos territoires, nous sommes prêts à accompagner activement la démarche devant conduire à l'organisation de cette opération de comptage qui pourrait être expérimentée cette année sur le périmètre alpin : nous restons à votre disposition pour venir vous présenter les fondements de cet engagement commun ainsi que les moyens que nous serions prêts à mobiliser en ce sens.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Madame Éliane Barreille,
Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

Monsieur Jean-Marie Bernard,
Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes

Monsieur Charles-Ange Ginesy,
Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes

Madame Marie-Pierre Mouton,
Présidente du Conseil départemental de la Drôme

Monsieur Jean-Pierre Barbier,
Président du Conseil départemental de l'Isère

Monsieur Hervé Gaymard,
Président du Conseil départemental de la Savoie

Monsieur Martial Saddier,
Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Madame Dominique Santoni,
Présidente du Conseil départemental de Vaucluse